

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 5 février 2024

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe Gare du Tacot
N° 2024-02-05/09**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 18 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Céline JANDARD.

Absents : M Salim DJELLAB

Absents excusés : M Didier PICARD, Mme Carole SYLVESTRE, et Mme Marie-Françoise DESORMIERE

Procurations : M Didier PICARD à M Laurent BELUZE, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, et Mme Marie-Françoise DESORMIERE à Mme Monique REMONTET

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2024

Secrétaire de séance : Dominique MUZELLE

Les résultats ont été définitivement arrêtés par le vote du compte administratif 2023. Celui-ci a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 439,77 € et un résultat négatif de la section d'investissement de 10 894,85 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Pour le solde, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002 – recette de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recette d'investissement).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe Gare du Tacot ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 de 11 439,77 € du budget annexe Gare du Tacot comme suit :
 - Excédent reporté en section d'investissement : 10 894,85 € (recette d'investissement – compte 1068)
 - Excédent reporté en section de fonctionnement : 544,92 € (recette de fonctionnement, compte 002)
- Précise que le résultat d'investissement 2023 négatif arrêté à 10 894,85 € sera repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240205-2024-02-05-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 08/02/2024

Le Maire, Laurent BELUZE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 6 février 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE